

MAIRIE D'ARGENCES



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU LUNDI 26 AVRIL 2010**

Le vingt-six avril deux mil dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Étaient présents : M. DELIVET, Maire, avec pouvoir de M. BOULLIN Mme ISABEL, M. COUTANCE, Mme BUTEUX, M. OLIVIER, avec pouvoir de M. COMBE, M. RENOUF, avec pouvoir de Mme DUPONT, M. MARTIN, Mme ASSIRATI, MM. CAUVIN, CHOQUET, DELAMARRE, Mme DERETTE, M. DUFOUR, Mmes LABORY, LECERF, M. LE MESLE, Mmes MAIGRET, NATIVELLE, M. OUIN et Mme TRIBOUILLARD.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

Date de la convocation

16/04/2010

Date d'affichage convocation

19/04/2010

Date d'affichage du C.R.

29/04/ 2010

Nombre de conseillers

En exercice	23
Quorum :	12
Présents :	20
Procurations :	3
Votants :	23

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2010 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

ADJONCTION DE SUJET A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Demande de subventions auprès du Conseil Général au titre des amendes de police et des bordures de trottoirs dans le cadre des travaux de la rue de la Gare.
- Autorisation de prélèvements pour les recettes communales.

BILAN DES OPERATIONS DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE D'ARGENCES POUR L'ANNEE 2009

Monsieur le Maire passe la parole à l'Adjudant-Chef TILLIER et au Gendarme PIVRON, de la Gendarmerie de Moulton qui dressent un bilan des actions de la Brigade sur le territoire de la commune d'Argences en 2009. Leur exposé fait apparaître une baisse de la « délinquance sur Argences ».

SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions qui ont été faites par la Commission des Finances, lors de la réunion du 15 avril 2010, après étude des différentes demandes et des pièces justificatives. Les subventions afférentes aux écoles ont été préalablement étudiées par la Commission Scolaire.

Après examen de ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

VOTE DES SUBVENTIONS 2010 - Art. 6574.

Bénéficiaires	Mémoire 2009	Votes 2010
ECOLES		
Coop + Bibliothèque - Ecole Primaire	700,00 €	700,00 €
Manifestations sportives - Ecole Primaire	150,00 €	150,00 €
Aides aux projets d'école - Ecole Primaire	1.870,00 €	1 870,00 €
Subvention pour spectacles - Ecole Primaire	514,65 €	556.60 €
Sorties pédagogiques - Ecole Primaire	2.157,30 €	2 322,54 €
Coopérative - Ecole Maternelle	320,00 €	320,00 €
Subvention pour spectacles - Ecole Maternelle	250,00 €	250,00 €
Subvention pour fêtes - Ecole Maternelle	350,00 €	350,00 €
Bibliothèque - Ecole Maternelle	360,00 €	360,00 €
Total	6.671,95 €	6 879,14 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET LOISIRS		
Comité de Jumelage	1.640,00 €	1 650,00 €
Folklore	120,00 €	125,00 €
APOSA	11.300,00 €	11 400,00 €
Les Capucines d'Argences (Majorettes)	1.000,00 €	1 100,00 €
Centre aéré U N C M T (juillet et août)	1.650,00 €	1.650,00 €
Subvention sorties UNCMT	1.700,00 €	1.700,00 €
Total	17.410,00 €	17.625,00 €
SPORTS - ARGENCES		
Gym. Volontaire	260,00 €	265,00 €
Argences Billard Club	590,00 €	595,00 €
Pétanque	720,00 €	800,00 €
Tir à l'Arc	960,00 €	970,00 €
Basket	6.470,00 €	6.550,00 €
Argences Tennis Club	1.800,00 €	1.850,00 €
Vélo Sport Argençais	300,00 €	310,00 €
Judo Club Argençais	2.020,00 €	2.040,00 €
Vélo Vert de la Muance	680,00 €	680,00 €
Hand Ball	1.000,00 €	1 100,00 €
Football Club	11.800,00 €	12 000,00 €
Total	26.600,00 €	27 160,00 €
DIVERS		
Familles Rurales		
Total.....	2.590,00 €	2 630,00 €
dont :		
Subvention générale	1.540,00 €	1.560,00 €
Echecs jeunes	350,00 €	360,00 €

Théâtre enfants	700,00 €	710,00 €
ADMR	800,00 €	810,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	300,00 €	310,00 €
Clin d'Œil	440,00 €	450,00 €
Donneurs de Sang	650,00 €	660,00 €
Médaillés Militaires	160,00 €	170,00 €
FNACA	660,00 €	670,00 €
Association Lutte Défense Environnement	414,00 €	420,00 €
Club du 3 ^{ème} Age - Maison de Retraite	360,00 €	370,00 €
Amis du Moulin de la Porte	690,00 €	700,00 €
Muance-Mono		Aide ponctuelle en fonction des projets
3 Ecoles Festival des 4 éléments		1 000,00 €
Total	9.840,00 €	8 190,00 €
ORGANISMES OU ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR		
Gymnastique « Les Ecureuils » - Bellengreville	350,00 €	350,00 €
Secours Populaire Français	610,00 €	300,00 €
Secours Catholique	610,00 €	1 000,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €
Restos du Cœur (Mézidon)	250,00 €	300,00 €
Téléthon	500,00 €	500,00 €
Alcool Infos	150,00 €	150,00 €
Maison Familiale Blangy le Château (2 enfants)	50,00 €	néant
Ecole de Canteloup (1 enfant)	25,00 €	néant
Association Sportive du Collège Jean Castel	120,00 €	120,00 €
Maison Familiale et Rurale « La Bagotière » (2 enfants)	50,00 €	néant
Maison Familiale et Rurale « Le Pointel » (1 enfant)		25,00 €
Association de groupement d'employeurs	5.500,00 €	6 800,00 €
Association tennis de table - Frénouville (2 enfants)	50,00 €	néant
Brochet Caennais		400,00 €
Total	8 915,00 €	10 095,00 €
TOTAL	70 868,95 €	69 949,14 €
Crédit total inscrit au budget (art. 6574)	104.000,00 €	94 000,00 €
Reste en réserve en 2010	33 131,05 €	24 050,86 €

Pour mémoire : Article 65736, subvention de fonctionnement 2010 au CCAS = 9 000 €.

CONVENTION DE COORDINATION DE GROUPEMENT DE TRAVAUX AVEC LA CDC «VAL ES DUNES» POUR L'OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire propose que la commune d'Argences soit désignée coordonnateur du groupement dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Gare. La commission d'appel d'offres compétente sera celle de la commune ou toute autre commission d'appel d'offres à la suite de la création d'un groupement avec le Conseil Général. Le coût de la maîtrise d'œuvre sera assuré par la ville.

Le règlement des sommes dues par la CDC sera effectué TTC directement par la CDC à l'entreprise choisie en fonction du marché conclu et des travaux réellement effectués.

Après débat, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la CDC «Val es Dunes».

MODIFICATION DE STATUT DE LA CDC «VAL ES DUNES» : ELABORATION ET SUIVI D'UN PROGRAMME LOCAL D'HABITAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CDC « Val es Dunes » propose d'intégrer dans ses compétences optionnelles l'élaboration et le suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Il cède la parole à Madame ISABEL, 1^{ère} vice-présidente de la CDC, qui fixe les contours de cette compétence. Un PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Afin d'entériner cette nouvelle compétence, les communes membres doivent se prononcer sur cette question. Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

PROJET DE DELIBERATION

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Val ès dunes n°2010/15 du 4 mars 2010 sur la compétence « élaboration et suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) »,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Val ès dunes d'élaborer un Programme Local de l'Habitat à l'échelle de son territoire,

Vu la nécessité de procéder à une modification de statuts pour intégrer cette nouvelle compétence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ Accepte d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes un nouvel article dans le cadre des compétences optionnelles : l'élaboration et suivi d'un Programme Local de l'Habitat

↳ Accepte le transfert de compétence correspondant.

MODIFICATION DE STATUT DE LA CDC «VAL ES DUNES» : ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE.

Monsieur le Maire informe que la CDC « Val es Dunes » propose d'intégrer dans ses compétences optionnelles l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie. La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, conformément à ses statuts, doit dresser le constat de l'état d'accessibilité de la voirie, trottoirs exclus, c'est-à-dire «diagnostic et plan d'accessibilité» ; celui du cadre bâti existant et des espaces publics relève de la compétence des communes. Afin d'entériner cette nouvelle compétence, les communes membres doivent se prononcer sur cette question. Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

PROJET DE DELIBERATION

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de la DDTM du Calvados en date du 29 janvier 2010 sur l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Val ès dunes n°2010/36 du 25 mars 2010 sur la compétence « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie »,

Considérant la compétence exclusive des communes pour réaliser un plan de mise en accessibilité voirie et espaces publics,

Considérant qu'un EPCI ne peut réaliser un plan d'accessibilité que s'il en a reçu explicitement la compétence de la part des communes membres,

Vu la nécessité de procéder à une modification de statuts pour intégrer cette nouvelle compétence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ Accepte d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes Val ès dunes un nouvel article dans le cadre des compétences optionnelles : l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie

↳ Accepte le transfert de compétence correspondant.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CDC «VAL ES DUNES» - TRAVAUX RUE CAMILLE BLAISOT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme de voirie communautaire, une convention constitutive de groupement de commande doit être signée avec la CDC « Val es Dunes ». Ce projet a été envoyé à chaque membre de l'Assemblée. Une participation financière estimée à 19 138,00 € sera due.

PROJET DE CONVENTION

COMMUNAUTE DE COMMUNES du VAL ES DUNES	COMMUNE d'ARGENCES
---	---------------------------

TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2010 :

Rue Camille Blaisot

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

- Article 8 du Code des Marchés Publics -

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue Camille Blaisot à Argences,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Commune d'Argences en date du

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 4 mars 2010,

Il est convenu,

entre, d'une part :

La Communauté de Communes du Val ès dunes,
représentée par son Président, Monsieur Xavier PICHON,

et d'autre part :

la Commune d'Argences,
représentée par son Maire, Monsieur Dominique DELIVET,

La Convention de Groupement suivante :

Article 1^{er} – Objet du groupement de commandes

Le groupement de commandes, constitué par la présente convention, a pour objet, dans le cadre des travaux de voirie retenus au titre du programme 2010 de la Communauté de Communes du Val ès dunes, la réalisation des **travaux de réfection rue Camille Blaisot à ARGENCES.**

Le groupement est constitué en vue de la **passation d'un marché unique.**

Article 2 – Coordonnateur

La Communauté de Communes du Val ès dunes est désignée coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Comme l'autorisent les dispositions du paragraphe VII de l'article 8 susvisé, **le coordonnateur du groupement est chargé de signer, notifier et exécuter le marché de travaux au nom de l'ensemble des membres du groupement.**

Article 3 – Procédure de passation du marché de travaux

Compte tenu du montant prévisible des travaux, objet du programme de voirie 2010, le **marché sera passé selon la procédure adaptée** prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

En application du deuxième alinéa de l'article 2 de la présente convention, le coordonnateur du groupement détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de l'objet et des caractéristiques du marché à passer.

Article 4 – La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Article 5 – Durée

La présente convention est conclue pour la durée du marché. Elle sera automatiquement caduque en cas de résiliation de celui-ci.

Article 6 – Frais de gestion des procédures

La Communauté de Communes du Val ès dunes assurera, à ses frais, le fonctionnement du groupement.

Article 7 – Dispositions financières

➤ PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX :

A l'issue de la réalisation de l'étude préliminaire validée par les maîtres d'ouvrage constitutifs du groupement, **l'estimation prévisionnelle des travaux**, dont l'objet est défini à l'article 1 ci-dessus, est arrêtée à **63 866.40 € TTC.**

Au fur et mesure de l'émission des décomptes mensuels par l'entreprise, la Commune d'Argences participera aux dépenses d'exécution des ouvrages de sa compétence.

Sur la base de l'estimation prévisionnelle arrêtée ci-dessus, la participation financière de la Commune d'Argences est estimée à **19 136 € TTC.**

Le montant des autres prestations, à charge de la Communauté de Communes, est ainsi de 44 730.40 € TTC.

La participation définitive de la Commune d'Argences correspondra aux dépenses réellement constatées à l'issue des travaux, pour la réalisation des ouvrages de sa compétence.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés intégralement par la Communauté de Communes.

Article 8 – Litiges

Les litiges qui peuvent intervenir à l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de CAEN.

Article 9 – Mesures d'ordre

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux :

- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes du Val ès dunes.
- 1 exemplaire pour la Commune d'Argences.

Fait, le

Les membres du groupement

Pour la Communauté de Communes
du Val ès dunes,
Le Président, Xavier PICHON

Pour la Commune
d'Argences,
Le Maire, Dominique DELIVET

CONCOURS PHOTOS 2010 – FORUM DES ARTISTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par l'association « CLIN D'ŒIL » en vue de doter la catégorie « Prix Ville d'Argences » lors du concours photos 2010 à l'occasion du Forum des Artistes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder :

- au 1^{er} prix : 50 € et une coupe,
- au 2^{ème} prix : 40 €,
- au 3^{ème} prix : 30 €.

Les crédits sont inscrits à l'article 6714 du budget de 2010.

ACQUISITION DE TERRAIN – SENTE AUX MEUNIERES

Monsieur le Maire propose qu'une bande de terrain d'environ 120 m² appartenant à M. et Mme LE DRET soit acquise pour élargir le chemin de la «Sente aux Meuniers». Cette cession interviendrait à titre gratuit, à charge pour la commune de déplacer la clôture.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires pour mener à bien cette affaire.

TRAVAUX DE PLACETTES ET DE CLOTURES RUE DOCTEUR DERRIEN

Monsieur le Maire propose que les travaux de placettes et de clôtures situées rue Docteur Derrien jouxtant les pavillons appartenant à « Calvados Habitat » soient exécutés simultanément à ceux de la voirie réalisés par la CDC «Val ès Dunes» et la commune d'Argences.

Le Conseil Municipal approuve cette opération estimée à **65 000,00 €** et autorise le maire à réaliser les marchés correspondants. L'Assemblée délibérante décide d'inscrire cette opération au budget 2010.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires aux travaux de placettes ainsi que les achats de cibleries doivent être inscrits au budget. Il présente la proposition de décision modificative n°1 suivante pour intégrer ces nouvelles opérations :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES:** **65 000,00 €**Participation privée pour investissement – Calvados Habitat
Art 7478 fonction 020 65 000,00 €**DEPENSES:** **+ 65 000,00 €**

1. Subventions à des organismes privés :
à l'article 6574 opération 020 (Subventions) - 3 500,00 €
2. Prélèvement de la section de fonctionnement : **à l'article 023 fonction 01:** + 68 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES :** **+ 68 500,00 €**Prélèvement de la section de fonctionnement.
Article 021 fonction 01: + 68 500,00 €**DEPENSES:** **+ 68 500,00 €**

1. **TIR A L'ARC** : acquisition des cibles
Article 2188, opération 9207 fonction 414 : + 3 500,00 €
2. **TRAVAUX RUE DR DERRIEN – PLACETTES ET CLOTURES :**
Article 2151, opération 9106 fonction 822: + 65 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

VOYAGE DES ANCIENS 2010 - PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS

Monsieur DELIVET rappelle que chaque année, en fonction des places disponibles, des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité peuvent participer au voyage des Anciens moyennant une contribution financière. Il est proposé de fixer cette dernière à 70,50 euros.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

PROJET DE DEVIATION DE MOULT - MOTION

Monsieur DELIVET informe le Conseil Municipal qu'un projet du Conseil Général de déviation de Moulton serait envisagé entre les communes de Moulton et d'Argences, engendrant par là même de nombreux problèmes, notamment d'aménagement du territoire, et créerait de surcroît une césure entre les 2 communes. La motion suivante est proposée à l'Assemblée délibérante afin que le Département rapporte son projet :

PROJET DE MOTION

Le projet de déviation de la commune de Moulton envisagé par la commission des travaux du Conseil Général a suscité une profonde inquiétude parmi les membres de la Communauté de Communes Val des dunes.

L'éventualité d'une nouvelle traversée des communes de Moulton et d'Argences, alors même que, depuis de nombreuses années, leurs populations souffrent de la césure constituée par la route de Paris, apparaît véritablement intolérable.

Un tel projet va totalement à l'encontre des réflexions menées par les populations concernées en terme d'aménagement du territoire. La déviation dessinée traverserait le « poumon vert » constitué entre Moulton et Argences pour accueillir tout un ensemble sportif et de loisirs avec gymnases, complexe

aquatique, au milieu d'un parc de plusieurs hectares destiné à constituer une coulée verte au milieu de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal s'élève résolument contre ce tracé en contradiction totale avec la volonté de la commune d'Argences, de la commune de Moul, avec la Charte d'Aménagement Durable élaborée par la Communauté de Communes et le PADD du SCOT de Caen-Métropole qui fait de l'ensemble Moul-Argences un des cinq pôles principaux de développement du futur SCOT.

Il est difficile d'imaginer que le Conseil Général maintienne une telle position sans tenir compte des avis de collectivités et d'établissements publics représentant la moitié de la population du Calvados.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'une déviation, qui ne devrait pas être réalisée avant une trentaine d'années, pourrait être envisagée au sud de la voie de chemin de fer et serait en parfaite cohérence avec l'ensemble du plan routier déjà déterminé par le Conseil Général sur ce secteur, avec le prolongement de la déviation Bellengreville-Vimont, la déviation de Béneauville et les projets, à plus long terme, de la future desserte de la plate-forme multimodale de Mézidon.

Le Conseil Municipal demande solennellement au Conseil Général de rapporter son projet de déviation «nord» de la commune de Moul et souhaite qu'une étude soit menée sur la possibilité d'une déviation «sud».

Cette motion est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

TRAVAUX RUE DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET BORDURES DE TROTTOIRS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Dans le cadre des travaux de la rue de la Gare, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier. L'Assemblée est sollicitée pour approuver cette opération et charger le Maire :

- de demander toutes les subventions qui pourraient être attribuées auprès du Conseil Général au titre des amendes de police et des bordures de trottoirs pour la tranche I en 2010, Tranche II en 2011, tranche III en 2012.
- d'inscrire cette opération au budget, tant en dépenses qu'en recettes,
- de s'engager à entretenir les trottoirs, bordures et caniveaux, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.
- d'autoriser le Maire à procéder à un appel d'offres dans le cadre du Code des Marchés Publics et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces annexes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

AUTORISATION DES PRELEVEMENTS POUR LES RECETTES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'instaurer les prélèvements pour les recettes communales.

Afin d'instaurer ce nouveau système, il est nécessaire d'en délibérer. Après débat le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce nouveau moyen de paiement pour les recettes communales.

INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture d'une classe de l'école maternelle publique à la rentrée 2010 - 2011

Monsieur le Maire fait part de la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de fermer une classe de l'école maternelle Sonia Delaunay d'Argences. Les membres du Conseil Municipal s'en inquiètent d'autant plus que les autres classes seront surchargées et demandent à Monsieur l'Inspecteur de revoir sa position dans l'intérêt des enfants et des familles.

Bilan de la sortie d'enfants le 20 avril 2010

Intervention de Mme ISABEL, 1^{er} adjoint au Maire : dans le cadre des actions menées par le conseil municipal des jeunes, une trentaine d'enfants ont participé à une sortie récréative et environnementale le 20

avril dernier avec un pique-nique. Une après-midi dansante a clôturé cette journée qui a recueilli un vif succès auprès des jeunes.

« Festival des 4 éléments »

Mme ISABEL rappelle que le « festival des 4 éléments » organisé par la CDC « Val ès dunes » se déroulera les 18, 19 et 20 juin avec de nombreuses animations sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le programme des festivités sera distribué dans chaque foyer.

Sécurité – Stationnement

Intervention de M. OLIVIER, adjoint au Maire : la commission de sécurité propose de créer route de Vimont des places de stationnement avec des chicane pour casser la vitesse. Un stop sera installé également dans la rue du Vèrignier pour les mêmes raisons.

Environnement

M. OLIVIER indique qu'un article paru dans la presse le 14 avril 2010 relatait des inquiétudes au sujet du centre d'enfouissement d'Argences. Il tient à faire une mise au point en faisant remarquer que de nombreux contrôles et vérifications sont réalisés régulièrement par des organismes officiels et par la commission locale de surveillance d'Argences. Il rappelle que l'exploitant est vigilant et répond aux observations qui lui sont faites.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 31 mai 2010 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Richard MARTIN

Dominique DELIVET